



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 15 décembre 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, messieurs et mesdames les conseillers-ères Gilles Chagnon, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Est absente, madame la conseillère Louise Boudrias.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Martin Bisson, attaché politique et M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Audrey Bureau, Audrey-Anne Brûlé, Alicia Lacasse-Brunet, Chantal Marcotte, Steve Moran, Caroline Murray et Paméla Touchette-Giroux.

CE-2021-1064

SOUSSION 2021 SP 357 - SERVICES PROFESSIONNELS - INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI MODERNE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Stratégies EVOQ inc., 1435, rue Saint-Alexandre, bureau 1000, Montréal, Québec, H3A 2G4, pour les services professionnels dans le domaine du patrimoine bâti et de l'architecture moderne pour la réalisation d'un inventaire du patrimoine de la modernité et la rédaction de différents rapports d'études complémentaires sur le sujet, basés sur un prix forfaitaire inscrit à l'offre de prix, pour un montant total de 100 028,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 octobre 2021, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après l'évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72411-419-88456	91 339,12 \$	Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti - Autres professionnels administratifs
04-13493	4 350,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 339,13 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1065

SOUSSION 2021 SP 363 - SERVICES PROFESSIONNELS - INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI TRADITIONNEL - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bergeron Gagnon inc., 555, rue du Parvis, Québec, Québec, G1K 9G5, pour les services professionnels dans le domaine du patrimoine et de l'architecture, pour la réalisation d'un mandat composé de deux volets : un inventaire du patrimoine bâti et la rédaction d'un guide d'intervention en restauration, pour un montant total de 288 453,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 octobre 2021, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après l'évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72411-419-88457	263 396,84 \$	Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti - Autres professionnels administratifs
04-13493	12 544,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 512,84 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1066

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES SAINT-PIERRE ET DES SERVANTES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARIO AUBÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Saint-Pierre et des Servantes, dossier RS-21-039, comme illustré au plan numéro CRO-21-071 du 10 novembre 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Pierre	Ouest	À partir de la rue des Servantes, jusqu'à l'extrémité nord	En tout temps
Des Servantes	Sud	À partir de la rue Saint-Pierre, jusqu'à la rue Napoléon	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-071 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-1067

SOUSSION 2021 SP 194 - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION ROUTIÈRE DU BOULEVARD GRÉBER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme QDI, 635, boulevard de la Gappe Gatineau, Québec, J8T 8G1, pour les services professionnels pour les travaux de réfection routière du boulevard Gréber, pour un montant total de 229 047,86 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 août 2021, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-085-88458	209 151,22 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 19-3014 - Honoraires professionnels – Boulevard Gréber : Jacques-Cartier et Saint-Louis
04-13493	9 960,77 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 935,87 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1068

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE F.-X.-BOILEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation de stationnement sur la rue F.-X.-Boileau, dossier RS-21-406, comme illustré au plan numéro CRO-21-669 du 22 novembre 2021.

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
F.-X.-Boileau	Nord	À partir de la rue Jacques-Joubert, sur une distance de 151 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-669 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-1069

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA) DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 2021-2022 - ATTESTATION DE TRAVAUX COMPLÉTÉS SUR LA RUE MAYBURY - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE selon la lettre du ministre des Transports du 7 juin 2021, une aide financière d'un montant maximal de 5 125 \$ a été accordée à la Ville de Gatineau pour des travaux d'amélioration des routes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a identifié le projet de réfection de la rue Mayburry comme projet admissible à cette aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la rue Mayburry ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le Ministre les a autorisés et sont admissibles au programme PAVL;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre au ministère des Transports le formulaire V-0321 dûment rempli ainsi qu'une résolution attestant que les travaux de réfection de ce tronçon ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le Ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le Ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- atteste que les travaux de réfection de la rue Mayburry ont été réalisés et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention d'un montant de 5 125 \$;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports la demande finale ainsi que les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville de Gatineau, selon les modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente

Adoptée

CE-2021-1070

SOUSSION 2021 SP 432 - TRAVAUX D'INSTALLATION DE CLÔTURES POUR AIRE CANINE AU PARC DES JARDINS-LAVIGNE, AU LAC BEAUCHAMP ET AU PARC DE LA TECHNOLOGIE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE L'ORÉE-DU-PARC ET DU LAC-BEAUCHAMP - STEVE BOIVIN, ISABELLE N. MIRON ET DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Envert et fils – 6535755 Canada inc., 1662, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y7, pour les travaux d'installation de clôtures pour aire canine au parc des Jardins-Lavigne, au lac Beauchamp et au parc de la Technologie, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 411 685,23 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 novembre 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-21039-002-88415	275 200,00 \$	21-3045 - Aménagement aires exercices canins
Futur FDI	100 723,49 \$	Fonds des parcs \$/m ²
04-13493	17 903,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	17 858,49 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1071

OPTION DE RENOUVELLEMENT - 2014 SP 199 - FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS D'ENTREPOSAGE ET APPROVISIONNEMENT EN OXYGÈNE LIQUIDE (LOX) POUR L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2014-1501	CE-2020-726 CE-2019-779	Air Liquide Canada inc.	2014 SP 199 – Fourniture, livraison, installation et mise en service des équipements d'entreposage et approvisionnement en oxygène liquide (LOX) pour l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham	40 229,41 \$	10-12-2021 au 09-12-2022	Oui

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que cinq périodes optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement désire se prévaloir de la troisième période optionnelle d'une année au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de la troisième période optionnelle d'une année prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 11 novembre 2014.

Les prix seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2022 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1072 **SOUSSION 2021 SP 365 - REMPLACEMENT DE DEUX RÉSERVOIRS D'HYPOCHLORITE 12 % À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE BUCKINGHAM (UPEPB) - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nordmec Construction inc., 3-390, rue Siméon, Mont-Tremblant, Québec, J8E 2R2, pour le remplacement de deux réservoirs d'hypochlorite 12 % à l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham (UPEPB) pour un montant total de 167 307,02 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 décembre 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15005-096-88455	152 773,61 \$	Équipement et travaux d'entretien - Usines et équipement – Environnement - 21-62 – Remplacement de réservoirs hypochlorite
04-13493	7 275,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 257,61 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1073

RENOUVELLEMENT - SOUMISSION 2020 SP 412 - CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2021-108	---	G.D.G environnement ltée	2020 SP 412 – Contrôle biologique des moustiques	207 529,88 \$	1 ^{er} janvier au 30 octobre 2022	<input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une saison optionnelle est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement désire se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 16 décembre 2020.

Les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT (TAXES INCLUSES)	DESCRIPTION
02-49200-499	207 529,88 \$	Contrôle des moustiques

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

Le comité exécutif est suspendu à 9 h 35.

Madame Chantal Marcotte fait une présentation sur le programme de contrôle biologique des moustiques 2022.

Reprise du comité exécutif à 10 h 28.

CE-2021-1074

PROGRAMME DE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES 2022 - PRÉSENTATION PAR MADAME CHANTAL MARCOTTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est autorisée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs pour l'utilisation du Bti (*Bacillus thuringiensis israelensis*) comme moyen de contrôle des moustiques;

CONSIDÉRANT QUE le programme de contrôle biologique des moustiques a débuté en 1996 sur le territoire de l'ancienne ville de Gatineau. Le programme a été demandé par des citoyens qui vivaient aux abords des rivières (La Blanche, Outaouais, entre autres) et des milieux naturels (le lac Beauchamp, la baie McLaurin) de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le programme de contrôle biologique des moustiques permet de réduire de 80 % et plus la nuisance ressentie dans les districts traités;

CONSIDÉRANT QUE la dépense liée au service de contrôle biologique des moustiques est assumée par les citoyens qui en bénéficient par une taxe dédiée ajoutée aux dossiers de taxation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite poursuivre et tester l'efficacité de pièges à moustiques dans la zone de la baie McLaurin pour une deuxième saison :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande :

- la poursuite du programme de contrôle biologique des moustiques à l'été 2022;
- de poursuivre le projet-pilote de méthodes alternatives dans la baie McLaurin en 2022 et de structurer cette démarche de façon scientifique et indépendante;
- de se doter d'une expertise pour :
 - tenir en 2022 une session d'information et de sensibilisation sur le BTI et le contrôle des moustiques;
 - assurer une vigie de la littérature scientifique;
 - revenir au comité exécutif dans le cadre de l'analyse du projet pilote;
- de rendre disponible sur le site Web de la ville de Gatineau, de l'information sur le BTI et les méthodes alternatives de contrôle des moustiques;
- au conseil municipal de mandater la Commission sur l'environnement et la lutte aux changements climatiques à travailler à la Charte de la biodiversité et analyser la question de l'épandage du BTI et des pesticides à usage esthétique.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

CE-2021-1075 **RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-12 - 101 065,68 \$ - PÉRIODE DU 4 AU 10 AVRIL 2021, B-13 - 116 840,28 \$ - PÉRIODE DU 11 AU 17 AVRIL 2021, B-14 - 149 112,73 \$ - PÉRIODE DU 18 AU 24 AVRIL 2021, B-15 - 86 762,53 \$ - PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 1^{ER} MAI 2021**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-12 au montant de 101 065,68 \$ pour la période du 4 au 10 avril 2021, B-13 au montant de 116 840,28 \$ pour la période du 11 au 17 avril 2021, B-14 au montant de 149 112,73 \$ pour la période du 18 au 24 avril 2021 et B-15 au montant de 86 762,53 \$ pour la période du 25 avril au 1^{er} mai 2021.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1076 **RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-16 - 78 917,34 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 8 MAI 2021, B-17 - 53 987,97 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 15 MAI 2021, B-18 - 239 839,92 \$ - PÉRIODE DU 16 AU 22 MAI 2021, B-19 - 160 402,89 \$ - PÉRIODE DU 23 AU 29 MAI 2021**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-16 au montant de 78 917,34 \$ pour la période du 2 au 8 mai 2021, B-17 au montant de 53 987,97 \$ pour la période du 9 au 15 mai 2021, B-18 au montant de 239 839,92 \$ pour la période du 16 au 22 mai 2021 et B-19 au montant de 160 402,89 \$ pour la période du 23 au 29 mai 2021.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1077 **SOUMISSION 2021 SP 297 - SERVICES DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Cimco Refrigeration, 93, Hines Road, Kanata, Ontario, K2K 2M5, pour l'exécution sur demande, de travaux d'entretien et de réparation sur les différents systèmes de réfrigération des arénas, sur la base des prix à taux horaire et des pourcentages de majoration du prix coûtant pour la fourniture de matériel inscrit à la formule de soumission au montant total approximatif de 857 483,55 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 septembre 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de quatre ans et prendra effet à compter de la date de l'adjudication.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des édifices concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget des années 2022-2025 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1078

SOUSSION 2021 AI 394 - FOURNITURE DE PRODUITS PRINOTH POUR CHENILLETES DE TROTTOIR SW4S - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement du Service des finances a publié le 4 novembre 2021 au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec un avis d'intention d'accorder un contrat de gré à gré au fournisseur identifié dit « unique » en vertu de l'article 573.3 al.1 (2) de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE suite aux recherches et vérifications effectuées, le fournisseur « Équipements Plannord Ltée » était le seul en mesure de répondre aux exigences spécifiées;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Ville de Gatineau avait l'obligation de vérifier qu'un seul fournisseur répondait aux exigences techniques et qu'il n'existait pas de solution de rechange pouvant garantir la fourniture de produits pour chenillettes de trottoir SW4S, conformément aux besoins précis des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE suivant cet avis d'intention, aucun fournisseur ne s'est manifesté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à Équipements Plannord Ltée, 70, rue d'Anvers, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 1S4, pour la fourniture de produits Prinoth pour chenillettes de trottoirs SW4S pour un montant approximatif de 250 000 \$ incluant les taxes.

Le contrat sera valide pour une année à partir de la date d'adjudication du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1079

SOUSSION 2021 SP 309 - SERVICES D'ENTRETIEN MÉCANIQUE DE MACHINES FIXES (À TAUX HORAIRE) - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Av-Tech inc., 8002, rue Jarry Est, Montréal, Québec, H1J 1H5, pour la fourniture, sur demande, de services d'entretien mécanique de machines fixes effectuant des travaux sur des systèmes de réfrigération à l'ammoniac, de réparation, d'installation et de démantèlement sur divers équipements de chauffage, de ventilation, de climatisation dans divers édifices de la ville, sur la base des prix à taux horaire et des pourcentages de majoration du prix coûtant pour la fourniture de matériel inscrit à la formule de soumission au montant total approximatif de 381 168,57 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 septembre 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans et prendra effet à compter de la date de l'adjudication.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des édifices concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget des années 2022-2026 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1080

**SOUSSION 2021 SP 330 - SOUFFLAGE EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES
- SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- rejette les deux soumissions reçues pour la section 1 dans le cadre de l'appel d'offres 2021 SP 330;
- adjuge le contrat, pour la section 2, à la firme NivelPro inc. (9032-7404 Québec inc.), 307, chemin du Fer-à-Cheval, Gatineau, Québec, J8M 1L8, pour l'exécution du soufflage en bordure des voies publiques, pour un montant de 977,29 \$ / heure incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 octobre 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour la section 2.

Le contrat sera d'une durée de deux ans (jusqu'au 30 avril 2023) avec la possibilité de renouvellement d'une période additionnelle d'une année (jusqu'au 30 avril 2024).

Après la première période du contrat, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-441, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2022 et 2023 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1081

**SOUSSION 2021 SP 373 - FOURNITURE DE REMORQUES AVEC ÉPANDEUR
POUR TROTTOIR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Service d'équipements GD inc., 104, rue d'Anvers, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 1S4, pour la fourniture de remorques avec épandeur pour trottoir pour un montant total de 84 897,54 \$ incluant les taxes, pour la section 1, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 novembre 2021, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30892-026-88459	19 380,69 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Épandeur à sel - 2015-622
06-30892-028-88460	19 380,69 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Épandeur à sel - 708V622
06-30892-029-88461	19 380,69 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Épandeur à sel - 708V658
06-30892-027-88462	19 380,69 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Épandeur à sel - 708V621
04-13493	3 692,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 682,80 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1082 **SOUSSION 2021 SP 289 - FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX EN PÉRIODE HIVERNALE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour la fourniture de béton bitumineux en période hivernale, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission selon la quantité achetée, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 novembre 2021, et ce, étant la seule soumission reçue et conforme

Le contrat sera en vigueur à compter du moment de l'adjudication du contrat jusqu'à la date de fin de la période de dégel des routes selon la zone 1 du ministère des Transports de 2022.

Le béton bitumineux sera acheté selon les besoins et les fonds à cette fin, seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-625 - Rues pavées - Asphalte, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2022 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1083 **MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2021-996 - RÉSILIATION DE CONTRAT - SOUSSION 2021 SP 307 - FOURNITURE DE SERVICES DE FRIGORISTE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 20 août 2021, un appel d'offres public pour la fourniture, sur demande, de services de frigoriste et de technicien d'appareil au gaz pour divers travaux sur divers équipements de chauffage, de ventilation, de climatisation de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE 2021-996 du 24 novembre 2021, a octroyé un contrat à la firme Service de réfrigération R & S inc. la fourniture, sur demande, de services de frigoriste et de technicien d'appareil au gaz pour divers travaux sur divers équipements de chauffage, de ventilation, de climatisation pour un montant total approximatif de 704 736,96 \$ incluant les taxes, pour la période du 30 novembre 2021 au 29 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE suivant la réception de la lettre d'adjudication, le 1^{er} décembre dernier, la firme Service de réfrigération R & S inc. a signifié son désir de mettre fin immédiatement au présent contrat mentionnant s'être engagée récemment dans un autre contrat similaire ne pouvant honorer et répondre au contrat, subissant une importante pénurie de main-d'œuvre et difficulté à recruter de nouveaux frigoristes au sein de son entreprise;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité retire le contrat à la firme Services de réfrigération R & S inc. et adjuge un contrat à la firme Combustion R. P. inc., 789, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1G5, pour la fourniture, sur demande, de services de frigoriste et de technicien d'appareil au gaz pour divers travaux sur divers équipements de chauffage, de ventilation, de climatisation de la Ville, dans le cadre de l'appel d'offres 2021 SP 307, pour un montant total approximatif de 836 128,10 \$ incluant les taxes, pour une période d'un an, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 septembre dernier.

Les fonds à cette fin seront pris à même le budget de fonctionnement des Services des travaux publics, de l'environnement et des infrastructures, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget de l'année 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1084

SOUSSION 2021 SP 317 - SERVICES D'ENTRETIEN MÉCANIQUE DE SYSTÈMES CVAC (À TAUX HORAIRE) - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 3663981 Canada inc. - Alpha Combustion, 435, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8AS, pour la fourniture, sur demande, de services d'entretien mécanique de systèmes CVAC et l'inspection des composantes des systèmes hydrauliques et pneumatiques des différentes machines dans divers édifices de la ville, sur la base des prix à taux horaire et des pourcentages de majoration du prix coûtant pour la fourniture de matériel inscrit à la formule de soumission au montant total approximatif de 395 525,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 novembre 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans et prendra effet à compter de la date de l'adjudication.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des édifices concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget des années 2022 à 2026 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1085

SOUSSION 2021 SP 139 - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES LAVEUSES À PRESSION INDUSTRIELLES ET DE LA FOURNITURE DE SAVON EN VRAC - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hydro-Pompe 4533011 Canada inc., 1215, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 7J6, pour l'entretien et la réparation des laveuses à pression industrielles et de la fourniture de savon en vrac pour un montant total approximatif pour trois ans de 251 726,27 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 septembre 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même le budget de fonctionnement des Services de sécurité incendie, travaux publics et de l'environnement, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, le comité autorise le trésorier à prévoir aux budgets des années 2022 à 2024, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1086

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI PAPINEAU - 112, RUE MACLAREN EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Papineau a obtenu, le 2 mai 2012, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 112, rue Maclaren Est;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Papineau a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 112, rue Maclaren Est

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Papineau pour l'immeuble situé au 112, rue Maclaren Est.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2021-1087

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LE CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER - 9, RUE FRONT - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre d'exposition L'Imagier a obtenu, le 15 juin 2012, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 9, rue Front;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre d'exposition L'Imagier a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 9, rue Front;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Centre d'exposition L'Imagier pour l'immeuble situé au 9, rue Front.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2021-1088

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LE CENTRE MECHTILDE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Centre Mechtilde a obtenu, le 29 mai 2012, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Centre Mechtilde a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Le Centre Mechtilde.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2021-1089

SOUSSION 2022 SP 017 - RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET D'UTILISATION DES LOGICIELS ET PROGICIELS (2022) - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau utilise quatre produits de la firme PG Solutions inc. pour la gestion de la cour municipale, la gestion des loisirs, la gestion des inventaires et la gestion préventive de la flotte des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE les contrats d'entretien des logiciels et progiciels avec la firme PG Solutions inc. viendront à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et progiciels et que la firme PG Solutions inc. est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et visent à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler les contrats d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels avec la firme PG Solutions inc., 217, avenue Léonidas, bureau 13, Rimouski, Québec, G5L 2T5, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 pour un montant total de 261 894,66 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter les factures découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels sur présentation de pièces justificatives fournies par le Service de l'informatique.

De plus, ce comité mandate le directeur du Service de l'informatique à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente résolution.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2022 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-12100-555-	0,00 \$	Cour municipale – Entretien de logiciel
02-13310-555-	0,00 \$	Finances - Entretien de logiciel
02-70030-555-	0,00 \$	Gestion des inscriptions et cartes d'accès - Entretien de logiciel
02-30810-555-	0,00 \$	Général - Ateliers mécaniques - Entretien de logiciel
04-13493	11 389,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 712,72 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
04-19100	235 792,74 \$	Dépenses payées d'avances

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

CE-2021-1090

SOUSSION 2021 SP 371 - LOCATION ET FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte la soumission de la firme Microrama informatique inc., 99, rue Edward Ellis, Gatineau, Québec, J8P 4X7, selon la section 1 – Location d'équipements informatiques, pour un montant total de 249 495,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 octobre 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour l'ensemble des sections 1 et 2;
- adjuge un contrat à la firme Hewlett-Packard Financial Services Company, 5150, Spectrum Way, Mississauga, Ontario, L4W 5G1, pour le financement de la section 1 – Location d'équipements informatiques citée ci-haut, et ce, au taux annuel de 267,4999 \$ par tranche de 1 000 \$ pour un terme de quatre ans avec valeur de rachat à 1 \$, à compter de la date d'acceptation, pour un montant total approximatif de 266 960,35 \$ incluant les taxes. Le taux soumis est variable en fonction de la date de livraison de la marchandise. Le loyer annuel est fixé approximativement à 66 740,09 \$ incluant les taxes;
- adjuge un contrat à la firme Microrama informatique inc., 99, rue Edward Ellis, Gatineau, Québec, J8P 4X7, selon la section 2 – Fourniture d'équipements informatiques, pour un montant total approximatif de 490 339,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 octobre 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour l'ensemble des sections 1 et 2.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants : 02-13430-514 – Informatique - Location d'équipement informatique; divers postes des services requérants ainsi qu'au 18-17015 -004 – Équipement informatique.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2022 à 2025 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – 1^{er} octobre au 7 novembre 2021

CE-2021-1091

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME CATHERINE LORIOT À TITRE DE COORDONNATRICE, PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 24 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 52 258,32 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnatrice, Programmes environnementaux, du Service de l'environnement jusqu'au 24 juin 2022 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation d'un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnatrice, Programmes environnementaux, du Service de l'environnement jusqu'au 24 juin 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1092 **SOUMISSION 2021 SP 427 - AMÉNAGEMENT D'UN PARC CANIN AVEC CLÔTURE AU DOMAINE FAIRVIEW - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Envert & fils – 6535755 Canada inc., 1662, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y7, pour les travaux d'aménagement d'un parc à chien avec clôture au Domaine Fairview, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 128 323,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 novembre 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17029-003-88416	78 002,1 \$	21-3028 - Parc canin - 100, rue Gamelin
Futur FDI	39 175,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus
04-13493	5 580 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 566,5 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

CE-2021-1093 **RECU-QUITTANCE ET TRANSACTION GRIEF B-19-175**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité la ratification de tout règlement hors cour pour lequel la perte financière ou la dépense excède 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le règlement hors cour du grief B-19-175 s'avère au-delà de la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau-CSN, afin de régler le litige les opposant, le tout selon les modalités prévues au reçu-quittance et transaction.

Le directeur général par intérim et la directrice du Service des ressources humaines sont autorisés à signer le reçu-quittance et transaction.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1094

PROLONGATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ AUX ANIMAUX DE L'OUTAOUAIS (SPCAO) DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente, avec la SPCA de l'Outaouais, vient à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la SPCA de l'Outaouais souhaite prolonger l'entente actuelle pour une année supplémentaire afin de présenter une offre de services à la Ville Gatineau pour la reprise complète des activités du contrôle animalier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est d'accord pour prolonger l'entente actuelle d'une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et qu'à la fin de cette année, elle se réserve le privilège de renouveler pour une période additionnelle de cinq ans;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt, pour la Ville de Gatineau et ses citoyens, de partager les installations et le savoir-faire du personnel d'un organisme, en matière de service aux animaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- de prolonger l'entente actuelle d'une année supplémentaire, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;
- de réserver à la Ville de Gatineau, le privilège de renouveler la nouvelle entente, pour une période additionnelle de cinq ans;
- d'autoriser la SPCA de l'Outaouais à prendre les mesures nécessaires pour respecter les consignes émises par la Santé publique dans le contexte de la pandémie;
- d'autoriser la SPCA de l'Outaouais à tenir des projets de stérilisation ciblés afin de réduire la surpopulation de chats sur le territoire de la ville de Gatineau;
- d'autoriser la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Adoptée

CE-2021-1095

MODIFICATION DU RECUEIL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES DU PERSONNEL POLITIQUE DE CABINET

CONSIDÉRANT QUE le recueil de la rémunération et des autres conditions de travail des membres du personnel politique de cabinet doit être modifié :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ajoute à l'article 2 - Salaires, la grille de salaire pour le personnel du cabinet du conseiller désigné ci-dessous :

Personnel de cabinet du conseiller désigné :

Fonction	Minimum annuel	Maximum annuel
Directeur de cabinet	95 000 \$	110 000 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1096

SOUSSION 2021 SP 256 - SERVICES PROFESSIONNELS - FORMATION EN PRÉVENTION DES INCIVILITÉS, DES CONFLITS ET DU HARCELEMENT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Novaconcept Formation inc., 7245, rue Alexandra, Bureau 300, Montréal, Québec, H2R 2Y9, pour les services professionnels d'élaboration et de diffusion de formations auprès de l'ensemble des employés des Services de police, de sécurité incendie et des travaux publics, pour un montant total approximatif de 142 683,98 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 septembre 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT TOTAL (INCLUANT LES TAXES)	DESCRIPTION
02-19520-435	91 905,00 \$	Ressources humaines - Formation
02-16100-412	5 778,00 \$	Ressources humaines - Services juridiques (plaintes de harcèlement au travail)
02-30111-435	15 000,00 \$	Travaux publics - Formation
02-16100-435	30 000,00 \$	Ressources humaines – Formation (direction)

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

CE-2021-1097

PROLONGATION DE DEUX SURCROÎTS DE TRAVAIL À TITRE DE CONSEILLER JUNIOR EN RESSOURCES HUMAINES - LIGNE COVID POUR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES JUSQU'AU 31 MARS 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 39 502,18 \$ accordée à la prolongation de ces surcroûts de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger deux surcroûts de travail temporaires à titre de conseiller junior en ressources humaines – Ligne COVID, du Service des ressources humaines jusqu'au 31 mars 2022 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de deux surcroûts de travail temporaires à titre de conseiller junior en ressources humaines – Ligne COVID, du Service des ressources humaines jusqu'au 31 mars 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1098

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME MARIE-JOSÉE LAROCQUE À UN SURCROÛT DE TRAVAIL À TITRE DE TECHNICIENNE EN LOISIRS (B) POUR LE SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS JUSQU'AU 1^{ER} JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroût de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 35 568,96 \$ accordée à la prolongation de ce surcroût de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a été autorisé à prolonger un surcroût de travail temporaire à titre de technicienne en loisirs (B), jusqu'au 1^{er} juillet 2022 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Marie-Josée Larocque à un surcroût de travail à titre de technicienne en loisirs (B) pour le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1099

PROLONGATION D'UN SURCROÛT DE TRAVAIL À TITRE DE COORDONNATRICE DE PROJETS - PATRIMOINE IMMOBILIER POUR LE SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroût de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 280 278,23 \$ accordée à la prolongation de ce surcroût de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnateur de projets – Patrimoine immobilier pour une période de trois ans :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Geneviève Piché à un surcroît de travail à titre de coordonnatrice de projets – Patrimoine immobilier, du Service de l'urbanisme et du développement durable pour une période de trois ans.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1100

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR YVANN BLAYO À UN SURCROÎT DE TRAVAIL AU POSTE DE COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT - AIR ET ÉNERGIE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 99 378,66 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnateur en environnement - Air et énergie, du Service de l'environnement pour une période de 12 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Yvann Blayo à titre de coordonnateur en environnement - Air et énergie, du Service de l'environnement pour une période de 12 mois.

Les fonds à cette fin seront pris dans l'enveloppe de la Politique environnementale.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1101

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR SIMON LANDRY À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE COORDONNATEUR - FORESTERIE URBAINE POUR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 104 349,06 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnateur - Foresterie urbaine jusqu'au 31 décembre 2022 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Simon Landry à titre de coordonnateur - Foresterie urbaine pour le Service de l'environnement jusqu'au 31 décembre 2022.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1102

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME GENEVIÈVE MICHON À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE COORDONNATRICE DE PROJETS - ENVIRONNEMENT POUR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 108 697,23 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnatrice de projets - Environnement jusqu'au 31 décembre 2022 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Geneviève Michon à titre de coordonnatrice de projets - Environnement pour le Service de l'environnement jusqu'au 31 décembre 2022.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1103

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR ALEXANDRE DUMAS À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE COORDONNATEUR - FORESTERIE URBAINE II POUR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 108 697,23 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnateur - Foresterie urbaine II jusqu'au 31 décembre 2022 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Alexandre Dumas à titre de coordonnateur - Foresterie urbaine II pour le Service de l'environnement jusqu'au 31 décembre 2022.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021.

Adoptée

CE-2021-1104

RENOUVELLEMENT DE LA TARIFICATION DE L'ANNÉE 2022 DU RÉGIME FLEXIBLE D'ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-671 du 25 septembre 2019, a accepté les conditions du régime flexible d'assurances collectives;

CONSIDÉRANT QU'annuellement, la nouvelle tarification doit être approuvée par ce comité;

CONSIDÉRANT QUE la firme HUB International Québec Limitée a effectué l'analyse de la tarification soumise par Manuvie et qu'après négociation avec l'assureur, elle nous recommande l'acceptation des conditions de renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification du régime flexible d'assurances collectives à compter du 1^{er} janvier 2022 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de renouvellement de la tarification du régime flexible d'assurances collectives de Manuvie, à compter du 1^{er} janvier 2022, applicable pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2021 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

FRANCE BÉLISLE
Mairesse et présidente
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif